



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pêche

Question écrite n° 114206

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'Agence européenne de contrôle des pêches. L'agence communautaire de contrôle des pêches a en effet adopté le programme de travail pour 2007 pour cette agence récemment créée. Celle-ci a pour mission de renforcer l'inspection et le contrôle des mesures en matière de pêche et de faire en sorte que leur application soit plus uniforme dans toute l'Union européenne. En conséquence, il lui demande de lui faire part précisément des activités d'inspection et de surveillance des États membres en la matière ainsi que le montant du budget alloué pour 2007. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

L'agence communautaire de contrôle des pêches a été créée en 2005 et mise en place en 2006 pour organiser la coordination et la coopération opérationnelle des activités de contrôle des pêches entre les États membres. Pour l'année 2007, elle dispose d'un budget de 5 millions d'euros. Dans ce cadre, l'agence a prévu la mise en place de plans de contrôle conjoints pour le cabillaud de la mer baltique et celui de la mer du Nord ainsi que pour le thon rouge. La France est fortement concernée par ces deux derniers plans de reconstitution. Une autre priorité de l'agence pour l'année 2007 est la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Cette action s'inscrit dans le cadre des obligations de la Communauté européenne à l'égard des organisations régionales de pêche telles que la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est ou l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. L'élaboration du plan de déploiement conjoint relatif au cabillaud de la mer du Nord a été lancée au début du mois de mars 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114206

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13439

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4259